

ADELHEID HEGE

Chercheuse à l'IRES

Retour sur les apports de l'IRES : **l'investissement dans** **la comparaison internationale**

Cette communication à deux voix ne peut rendre justice à la diversité de la recherche comparative réalisée à l'IRES depuis près de vingt ans. Pour l'exhaustivité, il faut se référer au très beau CD-Rom de Dominique Guibert. Un premier dossier consacré en 1984 à la « protection sociale dans le monde » est suivi de nombreux travaux : compétitivité industrielle, systèmes de retraite, représentation des salariés, coûts de la main-d'œuvre, insertion des jeunes, mondialisation financière. Il faut souligner aussi la diversité des approches : il y a là des études macro-économiques et statistiques, du travail monographique, des enquêtes empiriques, des réseaux d'experts, etc.

Puisqu'il faut choisir, je m'intéresserai ici à la réflexion menée à l'IRES sur les acteurs des relations professionnelles dans une perspective comparative. Et je pointerai quatre axes ou chantiers interdépendants, qui me semblent structurants pour les travaux de l'IRES et qui lui donnent peut-être une certaine originalité.

Le 1^{er} chantier est un peu évident, puisqu'il touche à la nature même de l'IRES : c'est le dialogue constant avec les organisations syndicales. L'investissement dans la comparaison internationale répond à l'IRES à une sollicitation directe des organisations syndicales. Les syndicats cherchent à comprendre et à décrypter les stratégies des acteurs étrangers face à des questions qui préoccupent aussi le mouvement syndical français : l'emploi, les salaires, les retraites, la mondialisation, le droit syndical. L'évolution

des systèmes sociaux dans un contexte d'internationalisation et d'euro-péanisation est une autre interrogation forte. Ce dialogue sous de multiples formes avec les acteurs français nous rend particulièrement attentifs et sensibles aux politiques et aux dynamiques d'évolution des organisations syndicales à l'étranger – et *vice versa*. Les organisations syndicales qu'on côtoie de près, on les regarde aussi un peu de loin avec des catégories d'analyse que le détour par l'étranger a complexifiées et enrichies. Qu'est-ce qui caractérise en propre les acteurs et leurs interactions dans le cas français ? Et en quoi le syndicalisme français et le syndicalisme britannique sont-ils (quand même) comparables ?

2^e chantier : le débat de méthode. Il n'y a pas de voie directe de la demande sociale à la mise en œuvre de la recherche. La comparaison internationale, pensée en termes d'acteurs, et donc dans une perspective non pas de systèmes statiques et auto-régulateurs, mais dans une perspective historique et dynamique, impose aussi une certaine rigueur au débat méthodologique. Il y a à l'IRES, en la matière, débat plutôt qu'unanimité, heureusement pourrait-on dire. Mais il y a aussi la volonté de dépasser les raccourcis les plus réducteurs que l'on rencontre souvent en matière de comparaison internationale. L'universalisme en est un exemple : c'est l'idée un peu naïve, pas très fondée mais relativement répandue selon laquelle la comparaison de réalités sociales nationales n'a pas besoin de médiations, de dé- et de reconstructions pour être opérationnelle. Cela mène souvent à la comparaison terme à terme : pour peu que je trouve dans différents pays des régimes de retraite complémentaires, des conventions collectives de branche, des syndicats ... je suis en mesure de les analyser et de les comparer parce que leur signification m'est connue. Le formalisme est un autre raccourci problématique, qui réduit les relations entre les acteurs aux structures et règles dont ils disposent. Florence Lefresne reviendra sur cette question.

3^e chantier : les acteurs historiquement construits et la conjoncture sociale. C'est à travers *La Chronique Internationale de l'IRES* que l'on tente de concilier deux objectifs qui relèvent un peu du grand écart : analyser à chaud les événements sociaux à l'étranger ; appréhender dans la durée les mouvements sociaux et les relations entre les acteurs. Les chroniques que nous rédigeons tous les deux mois – les négociations collectives en Espagne, la réforme des retraites en Allemagne, la mobilisation anti-licenciement en Italie, les relations sociales dans la nouvelle économie américaine – visent à fournir, outre l'information et l'analyse de l'immédiat, des clés d'analyse pour la compréhension de la logique profonde des relations sociales à l'étranger. En construisant au fil des ans une expertise sur tel ou tel pays, les chercheurs de l'IRES (puisqu'ils sont tous associés à l'aventure) s'approprient aussi – et communiquent, espérons-nous – un peu de la

profondeur historique et de la densité sociologique du pays étudié et de ses acteurs.

Ce travail long sur la conjoncture sociale internationale met en scène la diversité des systèmes sociaux. Face à des mutations et défis largement partagés, on trouve des perceptions durables – et durablement contrastées – du lien salarié-employeur, de la place des acteurs professionnels dans la société, du rôle qui revient à l'Etat dans la fixation des normes sociales. Ces approches sociétales spécifiques caractérisent les pays dans des périodes qui les voient érigés en modèles – modèles japonais, allemand, hollandais – et elles ne disparaissent pas avec le diagnostic de crise du modèle, ni avec l'émergence annoncée de l'Europe sociale. En même temps, les acteurs se reconnaissent dans des contraintes ou tensions communes.

Dans les pays du continent européen par exemple, les syndicats bénéficient encore aujourd'hui de reconnaissances institutionnelles relativement fortes qui leur permettent de parler au nom du salariat dans son ensemble, au-delà des rangs de leurs adhérents. Pour autant, la question de la qualité de l'implantation syndicale n'est nulle part anodine. Il ne semble pas y avoir de légitimité d'action si elle n'est pas, d'une manière ou d'une autre, validée par les salariés (comme vous le savez on parle, dans la *Chronique*, de l'étranger uniquement, jamais de la France). Ainsi, on observe que, dans tous les pays, le pouvoir syndical, pour s'affirmer, ne peut compter sur la seule présence institutionnelle ni sur la pertinence des stratégies de moyen-long terme sur des questions majeures (pactes sociaux, débat sur les réformes du marché du travail, des retraites etc.). Il faut en plus (mais c'est un constat d'une grande banalité) l'ancrage dans les lieux où se trouvent concrètement les salariés. La reconstruction de la représentativité de terrain est, à l'heure actuelle, sans doute, l'un des enjeux majeurs des mouvements syndicaux.

4^e chantier. Et l'Europe ? Comment se comportent les acteurs sociaux devant la perspective d'eupéanisation des relations professionnelles ? A ce propos, on oppose souvent deux lignes de force apparemment contradictoires : ici les cohérences sociétales durables, là la dynamique européenne qui promet l'unité. A la lumière des enquêtes empiriques transnationales menées à l'IRES, il me semble que l'on peut dégager un autre axe : l'enjeu partagé du maintien de leur pouvoir représentatif rend les acteurs syndicaux comparables – et capables de coopérer, au-delà des diversités institutionnelles et identitaires. A capacité représentative égale, il n'y a pas vraiment d'obstacle au débat transfrontalier et à la coopération. Que la diversité n'est pas antinomique de la coopération, les syndicats le savent d'ailleurs bien. En France, chaque confédération est le produit de différents systèmes sociaux qui cohabitent sur le même territoire national.

Dans l'exercice de la fonction représentative, on peut voir s'effacer les différences entre délégués syndicaux français et élus de conseils d'établissements allemands (pour ne citer qu'eux) : la représentation de leurs mandants dans la relation de travail quotidienne, l'intervention sur les solidarités locales et, à partir de là, plus globales, l'intégration de nouvelles identités collectives, la mobilisation pour des objectifs fédérateurs les rapprochent singulièrement. Les écarts parfois importants dans la prise en charge de ces fonctions de base, se vérifient tout d'abord à l'échelle infra- (et non pas inter-) nationale. C'est un peu paradoxal : les comités d'entreprises européens, pour devenir un maillon pertinent du pouvoir syndical transnational, semblent avoir besoin tout d'abord de protagonistes capables de s'assurer de leur légitimité et de leur représentativité chez eux, devant leurs propres mandants. Ce qui permet ensuite aux syndicalistes venus d'ici et d'ailleurs d'échanger sur cet enjeu à la fois pratique et stratégique que nous appelons volontiers à l'IRES « la représentation au quotidien ».

Ces observations plaident pour renforcer une approche en relations professionnelles comparées qui ose peut-être un peu plus s'écarter des pistes institutionnellement balisées (institutions divergentes *versus* institutions convergentes) et qui oriente les projecteurs sur la construction des acteurs dans leurs espaces d'intervention concrets. A l'expérience, l'IRES me semble tout à fait l'endroit pour le faire.